



Monsieur le Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 Paris

Paris, le 8 janvier 2026

Objet : négociations relatives à l'assurance chômage et aux contrats courts

Monsieur le Premier Ministre,

Les organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel se sont réunies le 7 janvier 2026 pour engager une négociation dans le champ de l'assurance chômage d'une part, et sur le sujet du recours aux contrats courts d'autre part.

Nos organisations ont convenu d'un calendrier de négociation ambitieux :

- s'agissant de l'assurance chômage, les dates suivantes ont été fixées :
 - 15 janvier,
 - 11 février,
 - 19 février,
 - et une réunion potentiellement conclusive le 25 février ;
- s'agissant du recours aux contrats courts, le calendrier suivant a été arrêté :
 - 28 janvier,
 - 11 mars,
 - 19 mars,
 - et une réunion potentiellement conclusive le 25 mars.

Afin de permettre la bonne tenue de ces réunions, les signataires du présent courrier vous remercient de bien vouloir procéder d'ici le 15 janvier 2026, date de la prochaine réunion paritaire de négociation sur l'assurance chômage :

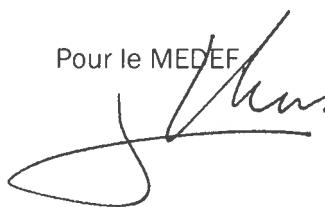
- à l'agrément de l'ensemble de la convention du 15 novembre 2024 relative à l'assurance chômage, et plus précisément des dispositions relatives au primo-entrants dans le régime, ainsi qu'à la publication d'un décret modifiant l'article R 5422-1 du Code du travail ;

- à l'agrément de l'avenant du 7 juillet 2025 à la convention relative à l'assurance chômage, portant plus précisément sur le bonus-malus.

A la suite de la réunion paritaire de négociation du 7 janvier 2026, nous vous remercions également de bien vouloir nous confirmer l'engagement pris par le Ministre du travail et des solidarités dans son courrier en date du 29 novembre dernier, indiquant que « le gouvernement fera prévaloir la négociation initiée par les partenaires sociaux sur le document de cadrage d'août 2025, qui sera en conséquence retiré dès que l'engagement d'une négociation sera formalisé » et qu'un calendrier sera fixé.

Nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Pour le MEDEF,



Pour la CFDT,



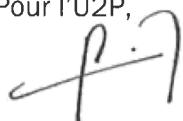
Pour la CPME,



Pour la CFTC,



Pour l'U2P,



Pour la CGT-FO,

